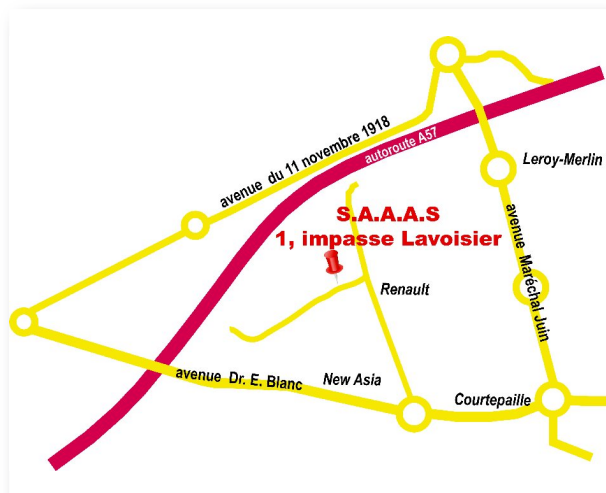
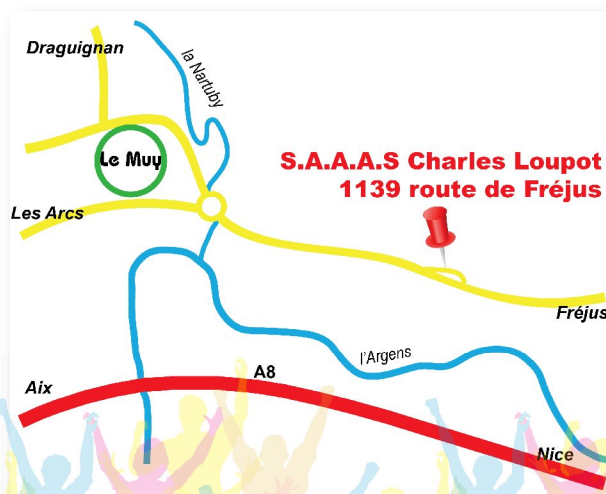


Joindre le S.A.A.A.S

1 Impasse Lavoisier 83160 La Valette du Var



1139 route de Fréjus - Quartier le Claou
83490 LE MUY



L'équipe du S.A.A.A.S

- ❖ Directeur
- ❖ Chef de service
- ❖ Médecin ophtalmologue
- ❖ Médecin pédiatre
- ❖ Secrétaire
- ❖ Assistant de service social
- ❖ Instructeur en A.V.J
- ❖ Psychologue
- ❖ Orthoptiste
- ❖ Psychomotricien
- ❖ Ergothérapeute
- ❖ Instructeur en locomotion
- ❖ Enseignant spécialisé
- ❖ Educateur spécialisé
- ❖ Animateur informatique
- ❖ Adaptateur de documents
- ❖ Services généraux

Le S.A.A.A.S est un service de l'Association
Départementale des Pupilles de l'Enseignement
Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>



S.A.A.A.S

Charles Loupot

Service
d'Aide
à l'**A**cquisition
de l'**A**utonomie
et à la **S**colarisation

service spécialisé dans la déficience
visuelle d'enfants et jeunes
de 3 à 20 ans



☎ : 04 94 83 31 40 📠 04 94 83 31 41
📞 06 22 90 21 15

1139 route de Fréjus - Quartier Le Claou
83490 LE MUY

secretariat.saaas@pep83.org
1, impasse Lavoisier
83160 LA VALETTE DU VAR

envois postaux sur Le Muy exclusivement

Les objectifs du S.A.A.S

Le S.A.A.S s'adresse aux enfants et adolescents présentant une déficience visuelle, à leurs familles et aux équipes des établissements qui les accueillent. Ses objectifs sont :

- ❖ Permettre l'intégration dans les différents domaines de la vie et l'intégration sociale des jeunes déficients visuels du Var.

- ❖ Prévenir et limiter l'émergence et l'installation des processus d'inadaptation consécutifs au déficit visuel.

- ❖ Développer l'autonomie afin de garantir l'accès de chacun à la culture, à l'éducation et aux loisirs.

- ❖ Favoriser l'épanouissement et la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des jeunes.



- ❖ Soutenir l'intégration scolaire par des interventions sur les lieux d'activité de l'enfant ou de l'adolescent et dans les locaux du service.

Les actions du S.A.A.S

- ❖ Informer, accompagner et soutenir les familles des jeunes présentant une déficience visuelle.

- ❖ Définir, mettre en œuvre et adapter le projet de chaque jeune avec son accord et celui de ses parents.

- ❖ Collaborer avec les équipes pédagogiques à la cohérence du projet d'intégration scolaire de chaque enfant ou adolescent.

- ❖ Mettre à disposition les techniques rééducatives et thérapeutiques les plus adaptés aux besoins de chacun.



Les partenariats

Avec le milieu médical afin d'optimiser toutes les formes de rééducations envisageables pour accéder à une meilleure autonomie.

Avec l'Éducation Nationale afin de définir le cadre d'intervention du service.

Avec les villes de l'ensemble du département du Var pour la mise à disposition des locaux et l'aménagement urbain.



Admission et financement

L'admission d'un jeune (comme sa sortie) est prononcée par le directeur après décision d'orientation de la **C.D.A.P.H** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et vérification de l'affiliation à un régime de sécurité sociale.

Service agréé par l'A.R.S

N° FINESSE 83 0 21625 5